

**CONTACTS SOLIDAIRES
AUVERGNE-RHONE-ALPES**

tpeauvergnerrhonealpes@solidaires
rhone.org

06 37 13 07 75

en décembre 2016

VOTONSOLIDAIRES !

 [facebook.com/SolidairesTPE](https://www.facebook.com/SolidairesTPE)

 [@SolidairesTPE](https://twitter.com/SolidairesTPE)

 election-tpe-solidaires.org

LISTES DES CANDIDATS SOLIDAIRES

Gisèle GAUBERT, assistante maternelle (Isère)/ Hervé BOUILLOT, ouvrier sur cuir (Rhône)/ Audrey SPAGNARDI, professeur de musique (Rhône)/ Betty AURANGE, professeur de piano et chant (Rhône)/ François SAMSON-DUNLOP chargé de billetterie (Puy de Dôme)/ Eric MARGUIN, développeur informatique (Puy de Dôme)/ Clara DEMEURE, animatrice de développement local (Isère)/ Mars LUQUET, professeur de musique (Rhône)/ Mathieu POISSON, animateur syndical (Ardèche)/ Christèle BRACONNIER, animatrice secteur associatif (Loire).

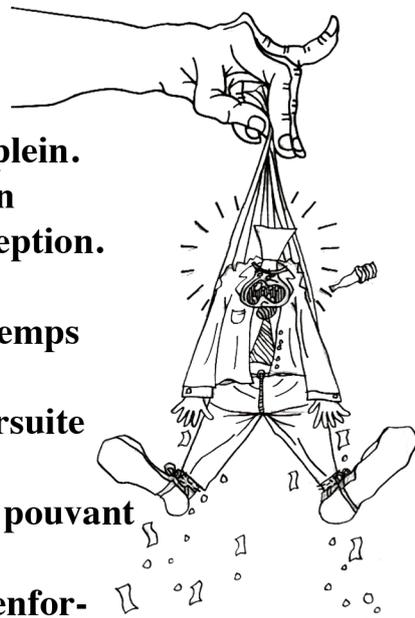
TRES PETITES ENTREPRISES, VRAIMENT?

Vous travaillez dans une société de moins de 50 salariés ou moins de 10 salariés, vous avez des doutes sur le nombre réel de salariés. Sachez que lorsque plusieurs entreprises ou associations juridiquement distinctes présentent des liens étroits entre elles, elles peuvent être reconnues par les juges comme constituant une unité économique et sociale. Cette reconnaissance entraîne entre autres l'obligation pour l'employeur de mettre en place des institutions représentatives du personnel communes et la possibilité pour les organisations syndicales de désigner des représentants et donc plus de démocratie et de droits protecteurs pour les salariés.

VOUS AVEZ UN DOUTE SUR LA QUESTION? VENEZ NOUS VOIR A NOS PERMANENCES.

Solidaires exige :

-  **Salaire minimum à 1700 euros nets pour un temps plein.**
-  **Travail du dimanche et de nuit mieux compensés, en temps et financièrement, ils doivent demeurer l'exception.**
-  **Treizième mois généralisé...**
-  **Stop à la précarité : CDD, intérim, sous-traitance, temps partiels imposé et généralisé...**
-  **Statut du salarié-e qui garantisse à chacun-e la poursuite des droits tout au long de sa vie.**
-  **Création de délégué-es dans nos secteurs d'activité, pouvant intervenir sur nos lieux de travail.**
-  **Respect de la législation dans notre secteur par le renforcement des effectifs et des moyens de l'inspection du travail.**
-  **Autorisations d'absence prises sur le temps de travail et payée, pour consulter l'inspection du travail et le syndicat.**



FAIRE RESPECTER

NOS DROITS ET EN

GAGNER D'AUTRES

**Union
syndicale**
Solidaires